

MÉTHODE D'ALLOCATION BASÉE SUR L'ÉQUITÉ POPULATIONNELLE



**Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie**

Québec 

Secteur Appréciation de la performance
Direction de la planification, de la performance et des connaissances

Septembre 2013

Ce document présente les étapes d'une méthode d'allocation de ressources visant le rétablissement progressif de l'équité populationnelle entre les territoires locaux de services et les établissements concernés.

Pour les besoins de la démonstration, nous avons simulé une allocation de 1 M\$ destinée au programme Jeunes en difficulté.

1. Répartition des ressources et équité populationnelle
2. Calcul de la richesse relative
3. Méthode d'allocation visant l'équité

1. Répartition des ressources et équité populationnelle

- Allocations ciblées : objectifs précis de développement sans égard à la richesse relative actuelle
- Allocations visant le développement d'un nouveau **service** (équipe minimale dans chaque territoire, projet innovant, etc.)
- Allocation conditionnelle à l'augmentation de volume ou à l'efficacité (coût moyen par activité)

« L'équité du système de santé et de services sociaux réfère à sa capacité de fournir des soins et services de manière à permettre à chacun d'avoir une chance égale de vivre en santé quel que soit son niveau de besoins »

À l'échelle d'un territoire,

Ressources

Population

= per capita

... pondérées ou non

... comparées à une cible

Manque à gagner (écart) par programmes en Montérégie par rapport au Québec, 2012-2013

PROGRAMMES-SERVICES	2012-2013
Services généraux	14 207 924 \$ 13,15 %
Santé physique	18 360 916 \$ 16,99 %
Santé mentale	32 264 282 \$ 29,86 %
Santé publique	(3 375 211) \$ -3,12 %
Perte d'autonomie	12 093 527 \$ 11,19 %
Déficiência intellectuelle et TED	5 636 756 \$ 5,22 %
Déficiência physique	22 203 303 \$ 20,55 %
Dépendances	3 399 143 \$ 3,15 %
Jeunes en difficulté	118 650 \$ 0,11 %
TOTAL DES SERVICES	104 909 290 \$ 97,08 %
Adm. et soutien aux services	5 852 834 \$ 5,42 %
Gestion des bâtiments	(2 702 856) \$ -2,50 %
TOTAL DE LA RÉGION	108 059 268 \$ 100,00 %

Source : MSSS, DGCFIB, 13 juin 2102

2. Calcul de la richesse relative

Toute démarche d'allocation basée sur l'équité s'appuie sur la richesse relative de chacun des programmes, et ce, pour chacun des onze RLS (et des établissements concernés).

Le calcul de cette richesse s'articule autour de deux mesures : les dépenses de référence (ou effectuées) dans le programme à l'échelle locale et le poids populationnel (nombre et besoins) de chaque territoire.

Les étapes détaillées...

1. Contour de programme
2. Dépenses de référence
3. Population de référence
4. Indice de besoins
5. Pondération de la population
6. Per capita pondéré

1. Programmes/sous-programmes concernés en Montérégie

- Services généraux
- Santé mentale (4 sous-programmes)
- Santé publique
- PALV (2 sous-programmes)
- Déficience intellectuelle et TED
- Déficience physique
- Dépendances
- Jeunes en difficulté

2. Calcul des dépenses de référence

- Contour financier par programme (AS-471)

+

- Ajustements par programme (exemples)
 - ajout des allocations récurrentes depuis le dernier contour financier
 - ajustement pour les activités régionales
-

=

- Dépenses de référence aux fins de l'allocation

Dépenses de référence : programme JED par RLS

RLS	Dépenses JEUNES EN DIFFICULTÉ	Population 0-17 ans 2012	Indice de besoins	Population pondérée (TPEC attendus)	Per capita pondéré
Haut-Saint-Laurent	787 704 \$				
Suroît	1 505 151 \$				
Jardins-Roussillon	4 020 438 \$				
Champlain	3 017 168 \$				
Pierre-Boucher	3 821 357 \$				
Haut-Richelieu–Rouville	3 385 544 \$				
Richelieu-Yamaska	3 450 968 \$				
Pierre-De Saurel	1 347 930 \$				
Pommeraiie	1 161 177 \$				
Haute-Yamaska	2 154 072 \$				
Vaudreuil-Soulanges	2 404 090 \$				
MONTÉRÉGIE	27 055 599 \$				

3. Population de référence

Programmes

Population de référence

(varie selon le programme)

Services généraux
Santé publique
Déficiência physique
Déficiência intellectuelle et TED



Population totale

Jeunes en difficulté
Dépendances
Santé mentale adultes
PALV

Population 0-17 ans
Population 15 ans et +
Population 18 ans et +
Population 65 ans et +

4. Indice de besoins

- Utilisé pour tenir compte des besoins différenciés des populations locales (pondération).
- L'application de l'indice a pour effet d'augmenter la population d'un territoire qui présente un niveau de besoins relativement plus élevé et, à l'inverse, de réduire celle présentant un niveau de besoins relativement plus faible.
- Le choix de l'indice varie selon les programmes-services. On utilise celui du MSSS s'il est applicable à l'échelle d'un RLS.

4. Indice de besoins : quelques exemples

Programmes	Indices de besoins
PALV	% (75 ans et + par rapport aux 65 ans et +)
Santé mentale	Âge-sexe-défavorisation
Déficience intellectuelle et TED	Consommation en CLSC
Déficience physique	Consommation en CLSC

Indice de besoins = mesure indirecte du besoin (proxis)

5. Pondération de la population par l'indice de besoins

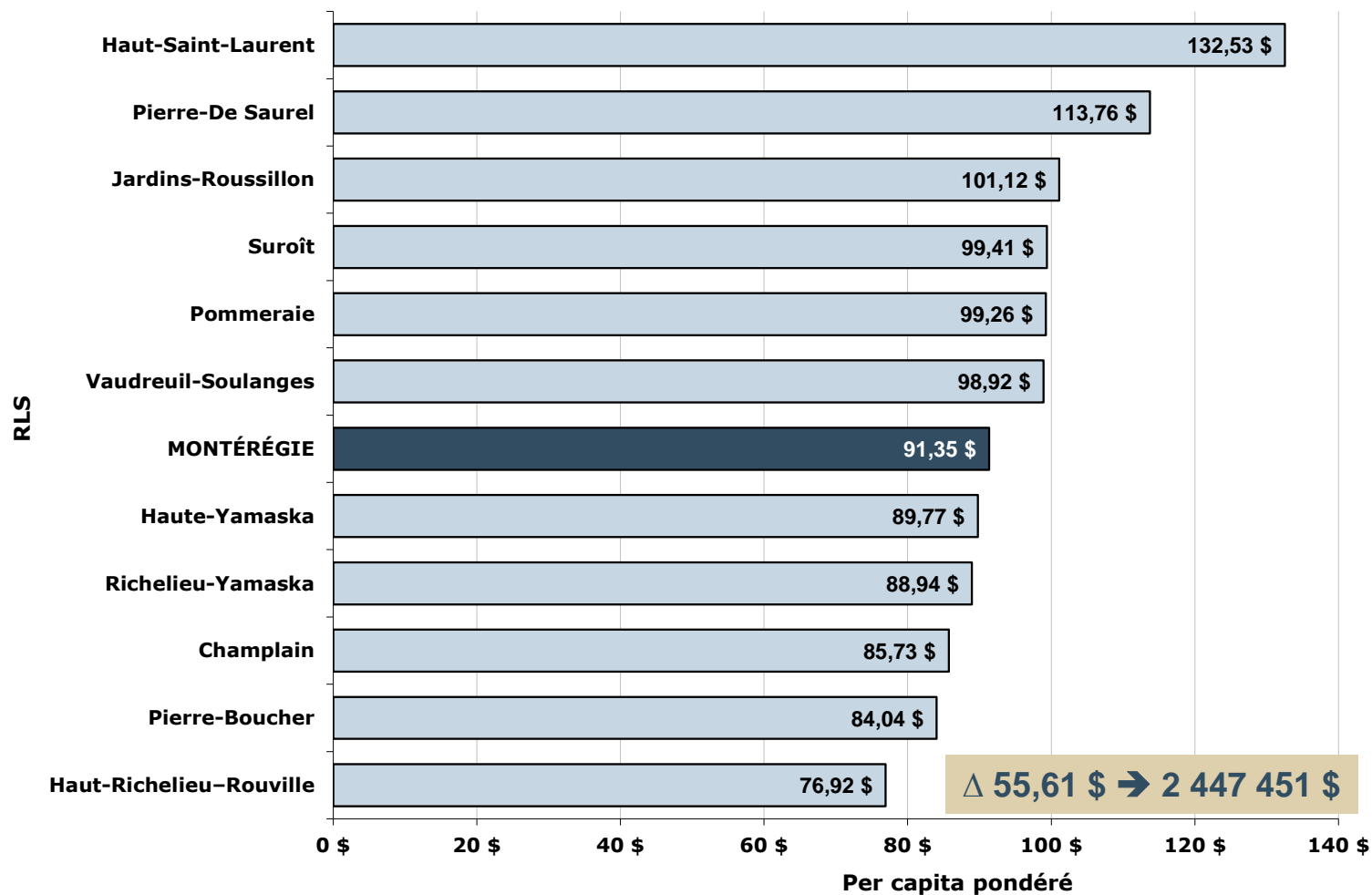
RLS	Dépenses JEUNES EN DIFFICULTÉ	Population 0-17 ans 2012	Indice de besoins	Population pondérée (TPEC attendus)	Per capita pondéré
Haut-Saint-Laurent	787 704 \$	4 822	1,23	5 944	
Suroît	1 505 151 \$	9 665	1,57	15 141	
Jardins-Roussillon	4 020 438 \$	46 022	0,86	39 760	
Champlain	3 017 168 \$	38 093	0,92	35 193	
Pierre-Boucher	3 821 357 \$	48 016	0,95	45 468	
Haut-Richelieu–Rouville	3 385 544 \$	37 664	1,17	44 011	
Richelieu-Yamaska	3 450 968 \$	42 453	0,91	38 801	
Pierre-De Saurel	1 347 930 \$	7 835	1,51	11 849	
Pommeraiie	1 161 177 \$	9 394	1,25	11 698	
Haute-Yamaska	2 154 072 \$	18 867	1,27	23 997	
Vaudreuil-Soulanges	2 404 090 \$	33 335	0,73	24 304	
MONTÉRÉGIE	27 055 599 \$	296 166	1,00	296 166	

6. Calcul du per capita pondéré

RLS	Dépenses JEUNES EN DIFFICULTÉ	Population 0-17 ans 2012	Indice de besoins	Population pondérée (TPEC attendus)	Per capita pondéré
Haut-Saint-Laurent	787 704 \$	4 822	1,23	5 944	132,53 \$
Suroît	1 505 151 \$	9 665	1,57	15 141	99,41 \$
Jardins-Roussillon	4 020 438 \$	46 022	0,86	39 760	101,12 \$
Champlain	3 017 168 \$	38 093	0,92	35 193	85,73 \$
Pierre-Boucher	3 821 357 \$	48 016	0,95	45 468	84,04 \$
Haut-Richelieu–Rouville	3 385 544 \$	37 664	1,17	44 011	76,92 \$
Richelieu-Yamaska	3 450 968 \$	42 453	0,91	38 801	88,94 \$
Pierre-De Saurel	1 347 930 \$	7 835	1,51	11 849	113,76 \$
Pommeraiie	1 161 177 \$	9 394	1,25	11 698	99,26 \$
Haute-Yamaska	2 154 072 \$	18 867	1,27	23 997	89,77 \$
Vaudreuil-Soulanges	2 404 090 \$	33 335	0,73	24 304	98,92 \$
MONTÉRÉGIE	27 055 599 \$	296 166	1,00	296 166	91,35 \$

6. Per capita pondéré : un exemple

Per capita pondérés en *Jeunes en difficulté*



3. Méthode d'allocation visant l'équité

- Les investissements ne sont jamais à la hauteur des besoins et rarement suffisants pour rétablir l'équité à court et moyen terme.
- L'application de la méthode de répartition basée sur l'équité populationnelle pourra donc être modulée en fonction d'objectifs qui tendent généralement à « *réduire les écarts des per capita de manière à enrichir les plus pauvres sans toutefois trop appauvrir les mieux nantis!* ».

Méthode d'allocation visant l'équité : des scénarios possibles

- Tous les RLS reçoivent une allocation modulée selon leur per capita pondéré.
- Seuls les RLS les plus pauvres (per capita pondéré inférieur à celui de la région) reçoivent une allocation; les autres ne reçoivent rien.
- Tous les RLS reçoivent un montant de base (fixe) et le solde de l'allocation est réparti sur les per capita pondérés.
- Tous les RLS reçoivent une allocation en fonction du poids de leur population et le solde de l'allocation est réparti sur les per capita pondérés.
- Tous ces scénarios avec un plancher ou un plafond.

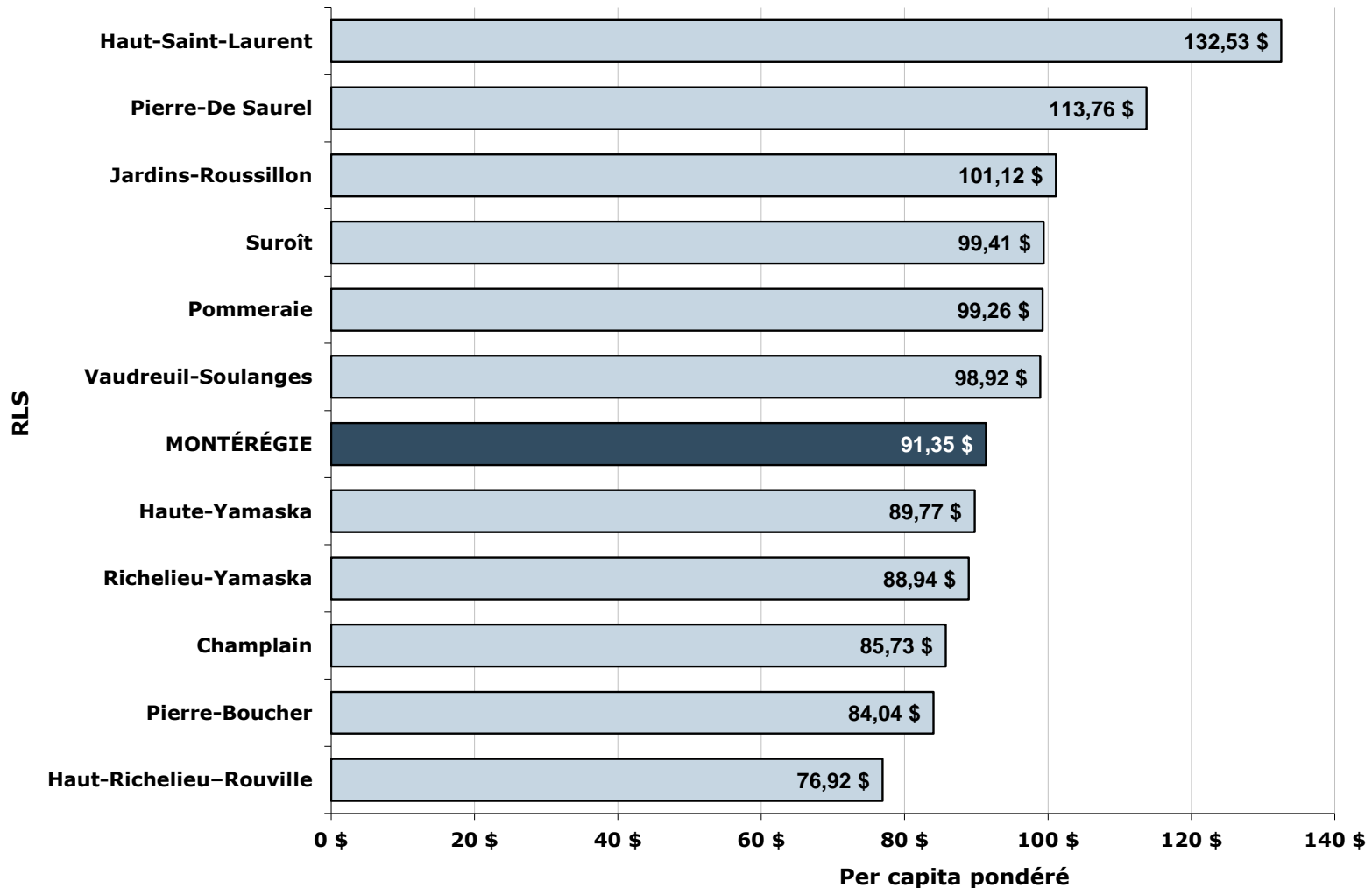
Simulation d'une allocation de 1 000 000 \$

Méthode **mixte** fondée sur :

- le poids populationnel sans pondération → 30 %
(300 000 \$)
- la réduction des écarts des PCP → 70 %
(700 000 \$)

Méthode d'allocation visant l'équité : Per capita – JED (avant allocation)

Per capita pondérés en *Jeunes en difficulté*

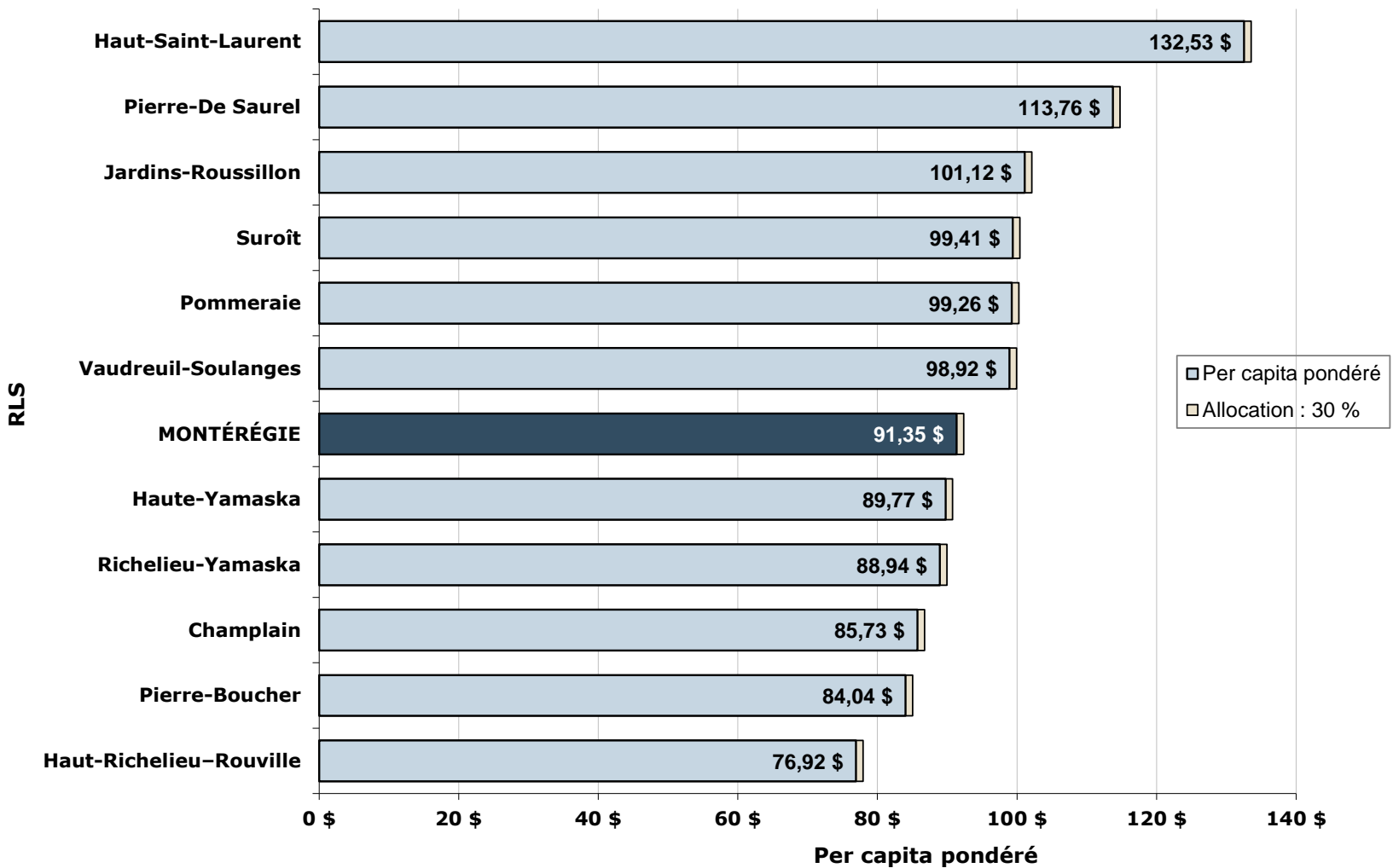


Méthode d'allocation visant l'équité : 30 % de l'allocation au poids populationnel

RLS	C		F	
	Population pondérée (TPEC attendus) (3)	Poids relatif population	Répartition du premier 30% de l'allocation	Per capita après allocation 30%
Haut-Saint-Laurent	5 944	2,01%	6 020 \$	133,54 \$
Suroît	15 141	5,11%	15 337 \$	100,42 \$
Jardins-Roussillon	39 760	13,43%	40 275 \$	102,13 \$
Champlain	35 193	11,88%	35 649 \$	86,74 \$
Pierre-Boucher	45 468	15,35%	46 057 \$	85,06 \$
Haut-Richelieu–Rouville	44 011	14,86%	44 581 \$	77,94 \$
Richelieu-Yamaska	38 801	13,10%	39 303 \$	89,95 \$
Pierre-De Saurel	11 849	4,00%	12 003 \$	114,77 \$
Pommerai	11 698	3,95%	11 850 \$	100,27 \$
Haute-Yamaska	23 997	8,10%	24 307 \$	90,78 \$
Vaudreuil-Soulanges	24 304	8,21%	24 618 \$	99,93 \$
MONTÉRÉGIE	296 166	100,00%	300 000 \$	92,37 \$

Méthode d'allocation visant l'équité : Per capita – JED (après allocation – poids populationnel)

Per capita pondérés en *Jeunes en difficulté*



Méthode d'allocation visant l'équité :

70 % de l'allocation sur la réduction des écarts des PCP

- PCP régional après ajout de 300 000 \$ = 92,37 \$
 - PCP régional anticipé après ajout de 700 000 \$ = **94,73 \$ qui devient la cible**
-
- Calcul du besoin théorique par territoire :
Per capita visé (94,73 \$) x population pondérée
 - Calcul de l'écart théorique à combler par RLS
 - Identification des écarts supérieurs à 0 \$
 - Répartition du 700 000 \$ au prorata du manque à gagner

Calcul du besoin théorique par territoire

RLS		C		G
		Population pondérée (TPEC attendus) (3)		Besoin théorique (\$) (p.c.v. * C)
Haut-Saint-Laurent		5 944		563 026 \$
Suroît		15 141		1 434 292 \$
Jardins-Roussillon	Per capita régional visé (p.c.v.) 94,73 \$	39 760	X	3 766 484 \$
Champlain		35 193		=
Pierre-Boucher		45 468		4 307 176 \$
Haut-Richelieu–Rouville		44 011		4 169 148 \$
Richelieu-Yamaska		38 801		3 675 562 \$
Pierre-De Saurel		11 849		1 122 463 \$
Pomméraie		11 698		1 108 157 \$
Haute-Yamaska		23 997		2 273 176 \$
Vaudreuil-Soulanges		24 304		2 302 289 \$
MONTÉRÉGIE		296 166		28 055 599 \$

Calcul de l'écart théorique à combler par RLS

RLS	G Besoin théorique (\$) (p.c.v. * C)		F Répartition du premier 30% de l'allocation		A Montant Programme-services (1)		H Ecart théorique (\$) à combler (G - F - A)
Haut-Saint-Laurent	563 026 \$		6 020 \$		787 704 \$		(230 698 \$)
Suroît	1 434 292 \$		15 337 \$		1 505 151 \$		(86 196 \$)
Jardins-Roussillon	3 766 484 \$	-	40 275 \$	-	4 020 438 \$	=	(294 229 \$)
Champlain	3 333 826 \$		35 649 \$		3 017 168 \$		281 009 \$
Pierre-Boucher	4 307 176 \$		46 057 \$		3 821 357 \$		439 762 \$
Haut-Richelieu-Rouville	4 169 148 \$		44 581 \$		3 385 544 \$		739 024 \$
Richelieu-Yamaska	3 675 562 \$		39 303 \$		3 450 968 \$		185 291 \$
Pierre-De Saurel	1 122 463 \$		12 003 \$		1 347 930 \$		(237 470 \$)
Pommerai	1 108 157 \$		11 850 \$		1 161 177 \$		(64 870 \$)
Haute-Yamaska	2 273 176 \$		24 307 \$		2 154 072 \$		94 796 \$
Vaudreuil-Soulanges	2 302 289 \$		24 618 \$		2 404 090 \$		(126 419 \$)
MONTÉRÉGIE	28 055 599 \$		300 000 \$		27 055 599 \$		700 000 \$

Identification des écarts supérieurs à 0 \$

RLS	H	I
	Ecart théorique (\$) à combler (G - F - A)	Besoin pour combler l'écart avec le p.c.v. (écart > 0 \$)
Haut-Saint-Laurent	(230 698 \$)	- \$
Suroît	(86 196 \$)	- \$
Jardins-Roussillon	(294 229 \$)	- \$
Champlain	281 009 \$	281 009 \$
Pierre-Boucher	439 762 \$	439 762 \$
Haut-Richelieu–Rouville	739 024 \$	739 024 \$
Richelieu-Yamaska	185 291 \$	185 291 \$
Pierre-De Saurel	(237 470 \$)	- \$
Pommeraiie	(64 870 \$)	- \$
Haute-Yamaska	94 796 \$	94 796 \$
Vaudreuil-Soulanges	(126 419 \$)	- \$
MONTÉRÉGIE	700 000 \$	1 739 882 \$



Répartition du 700 000 \$ au prorata du manque à gagner

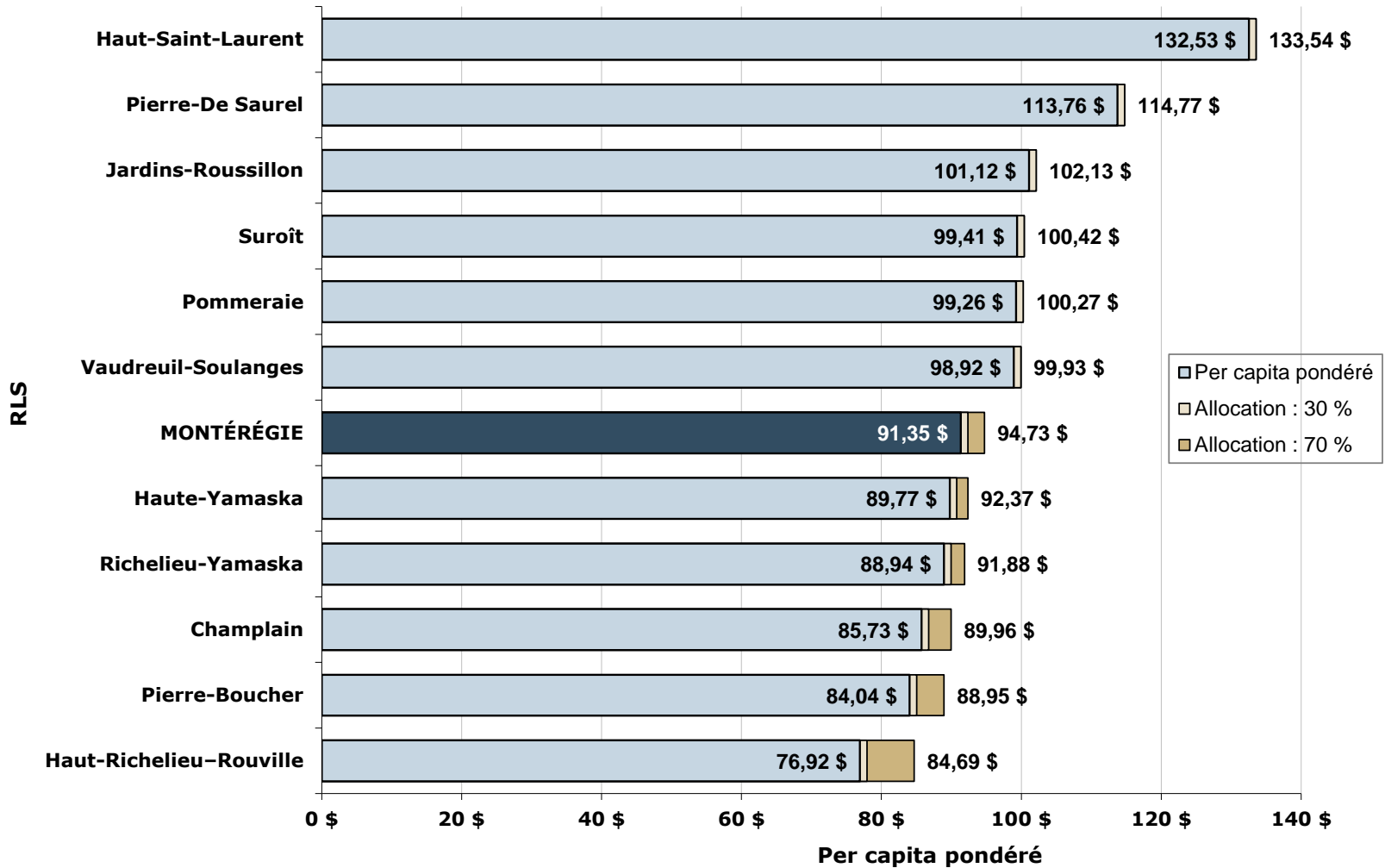
RLS	I	Poids du besoin pour combler l'écart avec le per capita visé	J
	Besoin pour combler l'écart avec le p.c.v. (écart > 0 \$)		Résultat Ajustement en fonction du 70 % restant
Haut-Saint-Laurent	- \$		- \$
Suroît	- \$		- \$
Jardins-Roussillon	- \$		- \$
Champlain	281 009 \$	16,15%	113 057 \$
Pierre-Boucher	439 762 \$	25,28%	176 928 \$
Haut-Richelieu–Rouville	739 024 \$	42,48%	297 329 \$
Richelieu-Yamaska	185 291 \$	10,65%	74 547 \$
Pierre-De Saurel	- \$		- \$
Pomméraie	- \$		- \$
Haute-Yamaska	94 796 \$	5,45%	38 139 \$
Vaudreuil-Soulanges	- \$		- \$
MONTÉRÉGIE	1 739 882 \$	100,00%	700 000 \$

Méthode d'allocation visant l'équité : Résultat de l'exercice

RLS	J		F		K	L
	Résultat Ajustement en fonction du 70 % restant		Répartition du premier 30% de l'allocation		Allocation totale	Per capita <u>après</u> allocation totale
Haut-Saint-Laurent	- \$		6 020 \$		6 020 \$	133,54 \$
Suroît	- \$		15 337 \$		15 337 \$	100,42 \$
Jardins-Roussillon	- \$		40 275 \$		40 275 \$	102,13 \$
Champlain	113 057 \$	+	35 649 \$	=	148 706 \$	89,96 \$
Pierre-Boucher	176 928 \$		46 057 \$		222 985 \$	88,95 \$
Haut-Richelieu–Rouville	297 329 \$		44 581 \$		341 910 \$	84,69 \$
Richelieu-Yamaska	74 547 \$		39 303 \$		113 850 \$	91,88 \$
Pierre-De Saurel	- \$		12 003 \$		12 003 \$	114,77 \$
Pommerraie	- \$		11 850 \$		11 850 \$	100,27 \$
Haute-Yamaska	38 139 \$		24 307 \$		62 446 \$	92,37 \$
Vaudreuil-Soulanges	- \$		24 618 \$		24 618 \$	99,93 \$
MONTÉRÉGIE	700 000 \$		300 000 \$		1 000 000 \$	94,73 \$

Méthode d'allocation visant l'équité : Per capita – JED (après allocation totale de 1 M\$)

Per capita pondérés en *Jeunes en difficulté*



- Équité populationnelle : certaines conditions de base
 - Une base territoriale définie
 - Une mesure du besoin (de la population à desservir)
 - Un contour financier associé aux services de 1^{re} ligne ou locaux
- Des enjeux à considérer :
 - Disponibilité et qualité des informations
 - Ampleur des investissements : il faut beaucoup d'argent pour faire bouger un per capita
 - Impact des autres processus de financement qui font bouger la richesse relative des RLS

MERCI!

